



Comment calcul-t-on la prescription penale dans ce cas precis?

Par **robinson**, le **07/09/2011** à **03:22**

Bonjour à tous,

Le fait s'est passé en avril 1998: abus de confiance, faux en écriture privée et délit de fuite (l'auteur principal est en cavale);

Des poursuites pénales ont été engagées. Un jugement a été rendu par le tribunal en 2004 lui condamnant à une peine de prison de 10ans ferme;

L'auteur est toujours en cavale jusqu'à ce jour.

La question concerne la prescription des faits et d'exécution du jugement: si l'auteur réapparaît maintenant que risque-t-il ?

Merci